



# GARANTIE

Tous les équipements vendus par Équipements Halt Inc. (ci-après « **Halt** ») à ses clients (ci-après le « **Client** ») sont garantis contre les défauts de qualité à partir de la date d'achat pour la durée indiquée ci-dessous :

## 2 ans

### Équipements Cyclohalt

- Station de réparation standard
- Station de réparation de luxe
- Boîte à outils
- Socle à vélo
- Pompe intérieure
- Pompe extérieure
- Pompe extérieure extra robuste
- Pompe électrique
- Panneau de contrôle d'air
- Station de lavage de vélo
- Station de remplissage de bouteille d'eau
- Station de lavage de vélo et de remplissage de bouteille d'eau
- Distributrice murale
- Panneau d'affichage
- Panneaux directionnels

### Équipements Skatehalt

- Station de réparation de planche à roulettes
- Panneau de réparation de planche à roulettes

### Équipements Skihalt

- Station de réparation de ski et planche à neige

### Équipements Parkhalt

- Hangar
- Abri
- Auvent
- Anneau de verrouillage robuste pour poteau
- Anneau de verrouillage pour lampadaire
- Anneau de verrouillage pour garde-corps
- Anneau de verrouillage pour bollard
- Casier à vélo vertical
- Casier à vélo simple
- Casier à vélo double
- Casier à vélo de jardin
- Casier à vélo pliant
- Stand classique
- Stand grille-pain
- Stand anneau
- Stand M
- Support à vélo à silhouette d'auto (standard)
- Support à vélo à silhouette d'auto (robuste)
- Support à vélo à deux niveaux
- Support à vélo semi vertical
- Support à vélo avec jardinière
- Support vertical à vélo
- Étagère à vélo
- Stand Strida
- Ancrage au mur
- Mini ancrage au mur

## 1 an

### Équipements Cyclohalt

- Distributrice plein format (l'unité de réfrigération, le panneau de contrôle électronique et le capteur sont garantis 36 mois)
- Séparateur de voie cyclable à carapace zébrée Zebra®
- Jardinière Zebra®

### Équipements Lumihalt

- Bollard d'éclairage Solispost®
- Pastille d'éclairage pour la chaussée Solareye®
- Panneau d'affichage Solispost®
- Lampadaire Solispost®

## **Termes et conditions**

Le Client s'engage à aviser Halt par écrit dans les meilleurs délais à partir de la découverte du défaut présumé. Sur réception de cet avis, Halt s'engage à vérifier la qualité de l'équipement et, dans le cas très improbable où l'équipement s'avère défectueux, le Client devra expédier à ses frais tel équipement défectueux au fournisseur de Halt, à l'adresse qui sera indiquée par Halt au Client, sauf entente contraire entre les parties. L'équipement défectueux sera alors réparé ou remplacé, à l'entière discrétion de Halt et du fournisseur concerné.

Halt n'est pas responsable :

- de l'usure normale des équipements (par exemple, du remplacement régulier des têtes de pompe);
- du préjudice matériel causé aux équipements par la mauvaise utilisation, le mauvais entretien, le vandalisme, l'installation incorrecte ou toute cause hors du contrôle de Halt, y compris la force majeure telle que feu, inondation, verglas, tempête, grêle, tornade, tremblement de terre, émeute ou guerre; et
- du préjudice matériel causé à tout bien découlant de l'utilisation des équipements, sauf en cas de faute lourde ou intentionnelle de Halt.